

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 83

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Musée départemental Arles antique :
Convention avec l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives
(INRAP) pour la participation à des fouilles archéologiques sur le site arlésien de La
Verrerie

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413315129**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 74 en date du 13 décembre 2002, l'Assemblée départementale a approuvé la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion de l'Institut de Recherche de la Provence Antique et a confirmé la départementalisation de ce musée, dénommé aujourd'hui « Musée départemental Arles Antique ».

Par délibération n° 28 du 24 juin 2011, l'assemblée départementale a approuvé la signature de la convention cadre entre le Musée départemental Arles antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

Par délibération n° 3 du 17 juillet 2015, l'assemblée départementale a approuvé la convention spécifique entre le Musée Départemental Arles Antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour l'exercice 2015, dans le cadre des fouilles archéologiques du site de la Verrerie.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- la convention annuelle de partenariat avec l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives, dont le projet est joint en annexe au présent rapport,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de la signer.

II. 1 Contexte

Durant les dernières années, la multiplication des fouilles archéologiques réalisées sur le territoire de la ville d'Arles a livré de nombreux objets, témoins des sociétés et de l'histoire des populations qui y ont vécu depuis des millénaires.

Le Musée départemental Arles antique a donc développé sa collaboration scientifique avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), notamment en ce qui concerne la conservation du mobilier et les actions de médiation culturelle, dans la perspective d'une action cohérente sur la ville d'Arles et afin de restituer à la population les résultats de ces travaux.

Cette collaboration entre l'INRAP et le Musée départemental Arles antique s'est traduit par la signature d'une convention cadre, approuvée par la Commission Permanente du 24 juin 2011 (valable 6 ans).

Cette convention prévoit en son article 4 que des conventions particulières viendront en régler les mesures d'application. C'est le cas aujourd'hui pour les fouilles sur le site arlésien de La Verrerie.

II.2 Convention avec l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la participation à des fouilles sur le site arlésien de La Verrerie

La présente convention particulière entre le Musée départemental Arles antique et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives a pour objectif de définir le contenu et les modalités de collaboration entre le Département et l'INRAP pour la participation à l'opération de fouille programmée pour 2016 par des archéologues de l'INRAP, sur le site de La Verrerie, situé à Arles (Bouches-du-Rhône).

Cette opération archéologique programmée pluriannuelle a débuté en 2014 et est portée par le Musée départemental Arles antique qui met à disposition l'ensemble de ses services pour étudier et valoriser ces fouilles. Son objectif est notamment de se consacrer à l'étude d'une maison précoce partiellement préservée par un remblaiement important et se caractérisant par des enduits peints de deuxième style pompéien en place dans un état exceptionnel de conservation.

Il s'agit de la dernière année de campagne de fouilles programmées qui va révéler un nombre conséquent de peintures de nature similaire et tout aussi exceptionnelles que celles découvertes l'année dernière.

Ce chantier est placé sous la conduite d'un archéologue au Musée départemental Arles antique, titulaire de l'autorisation de fouilles. La participation au financement de l'intervention des agents de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives s'élève à 14 016€ TTC.

III – INCIDENCE FINANCIERE

Convention avec l'Institut national de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour la participation à des fouilles sur le site arlésien de La Verrerie

La dépense correspondante sera prélevée dans la limite des crédits 2016 sur l'imputation budgétaire suivante:

N°Programme	Libellé	Imputation	Montant
10678	ACTIONS PATRIMONIALES MDAA FONCTIONNEMENT	011-314-6228	14 016 €

IV – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL